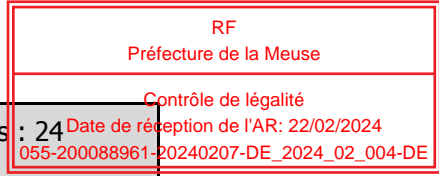


Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays de Verdun

Séance du 07 février 2024

Délibération n°DE_2024_02_004

Nombre de délégués : 24	Date de réception de l'AR: 22/02/2024
Quorum : 13	055-200088961-20240207-DE_2024_02_004-DE
Votants : 17 dont 1 suppléant	



L'an deux mille vingt-quatre et le sept février, à 18 heures 30, le Conseil Syndical du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays de Verdun, légalement convoqué en date du 31 janvier 2024, s'est réuni en visioconférence, sous la présidence de Monsieur Julien DIDRY.

Ont pris part au vote :

Monsieur Julien DIDRY, Monsieur Jean-Marie ADDENET, Monsieur Antoni GRIGGIO, Monsieur Fabrice BEAUMET, Monsieur Michael HIRAT, Madame Dominique AARNINK GEMINEL, Monsieur Eric DUMONT, Monsieur Régis AUBRY, Monsieur Sébastien JADOUL, Monsieur Massimo TRINOLI, Monsieur Pascal PIERRE, Monsieur Romuald LEPRINCE, Monsieur Philippe GERARDY, Monsieur Jean-Paul COLIN, Monsieur Stephane PERRIN, Monsieur Philippe CHARDIN, Monsieur Romuald COLLET

Monsieur Jean-Marie ADDENET est désigné secrétaire de séance.

7.5 - Subvention d'ingénierie Leader 2024 du GAL du Pays de Verdun

Julien DIDRY, Président, expose ce qui suit :

"Dans le cadre de la validation budgétaire pour l'année 2024, et selon les termes de la convention relative à la mise en œuvre de LEADER dans le cadre du Plan Stratégique National 2023-2027 en date du 20 décembre 2023 et notamment en lien avec l'annexe 4 « plan financier » une enveloppe est consacrée à l'animation, gestion et évaluation du Groupe d'Action Locale, pour la période 2023-2027 soit 25% de l'enveloppe globale.

Le personnel chargé de l'animation du programme relève de la responsabilité administrative et financière du PETR du Pays de Verdun, structure porteuse du GAL.

Deux agents sont affectés à temps plein sur le programme et travaillent parallèlement à la clôture de la programmation LEADER 2014-2022 et au lancement de la programmation LEADER 2023-2027.

La présente demande porte sur la période du 01/01/2024 au 31/12/2024 pour les postes de gestionnaire et d'animatrice répartis comme suit :

- Gestionnaire LEADER :
 - 0,4 ETP sur LEADER 2023-2027
- Animatrice LEADER :
 - 0,7 ETP sur LEADER 2023-2027

Le dispositif LEADER permet un accompagnement financier de la collectivité pour les salaires des agents, les frais de déplacements, de formations et de communication selon le plan de financement suivant :

DEPENSES		RECETTES	
0,4 ETP Cécile BAUD Gestionnaire Leader	16 115.38 €	LEADER (65,9 %)	37 430.26 €
0,7 ETP Lorraine CAILLAS Animatrice Leader	30 672.45 €	Pays de Verdun (34,1 %)	19 357.57 €
Communication sur le nouveau programme LEADER	10 000.00 €		
TOTAL	56 787.83 €	TOTAL	56 787.83 €

Pour permettre cet accompagnement de l'ingénierie Leader du PETR, il vous est demandé de valider le plan de financement ci-dessus, d'engager la collectivité à prendre en charge la différence induite par le refus d'une des subventions sollicitées, d'autoriser le Président à solliciter les différents financements possibles pour cette opération et à signer l'ensemble des documents relatifs à la mise en œuvre du projet."

Entendu l'exposé qui précède,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Syndical

VALIDE le plan de financement ci-dessus,

ENGAGE la collectivité à prendre en charge la différence induite par le refus d'une des subventions sollicitées,

AUTORISE le Président à solliciter les différents financements possibles pour cette opération et à signer l'ensemble des documents relatifs à la mise en œuvre du projet.

Ont délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie certifiée conforme par le Président.

Le Président,

Julien DIDRY

